

RÈGLEMENT RETRAIT DES MODULES GONFLABLES

Le Comité de Meurthe-et-Moselle et de Meuse de Gymnastique a fait l'acquisition d'un ensemble de modules gonflables Gymnova, qui peuvent être mis à tout moment, gratuitement, à disposition des clubs pour leur activités, formations et manifestations.

Procédure à suivre pour le retrait et le retour des modules gonflables:

- ✓ Le formulaire ci-joint doit être dûment complété et transmis au minimum 15 jours avant le retrait des modules gonflables: <https://forms.gle/pxRddJ4rZTKGYG1X8>
- ✓ Un chèque de caution de 1 000 euros, à l'ordre de Comité Départemental de Gymnastique, est à transmettre lors du retrait des modules au plus tard
- ✓ Il est impératif de compléter et de signer le « livret d'entrée et de sortie » des modules gonflables valant de l'emporter et lors du retour.

Date et signature du responsable du retrait